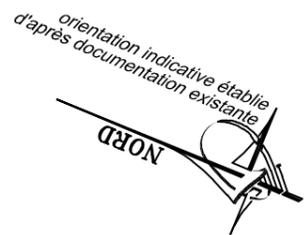


DP10- PROJET DE DIVISION

Section AA Parcelle 211

**PROJET**

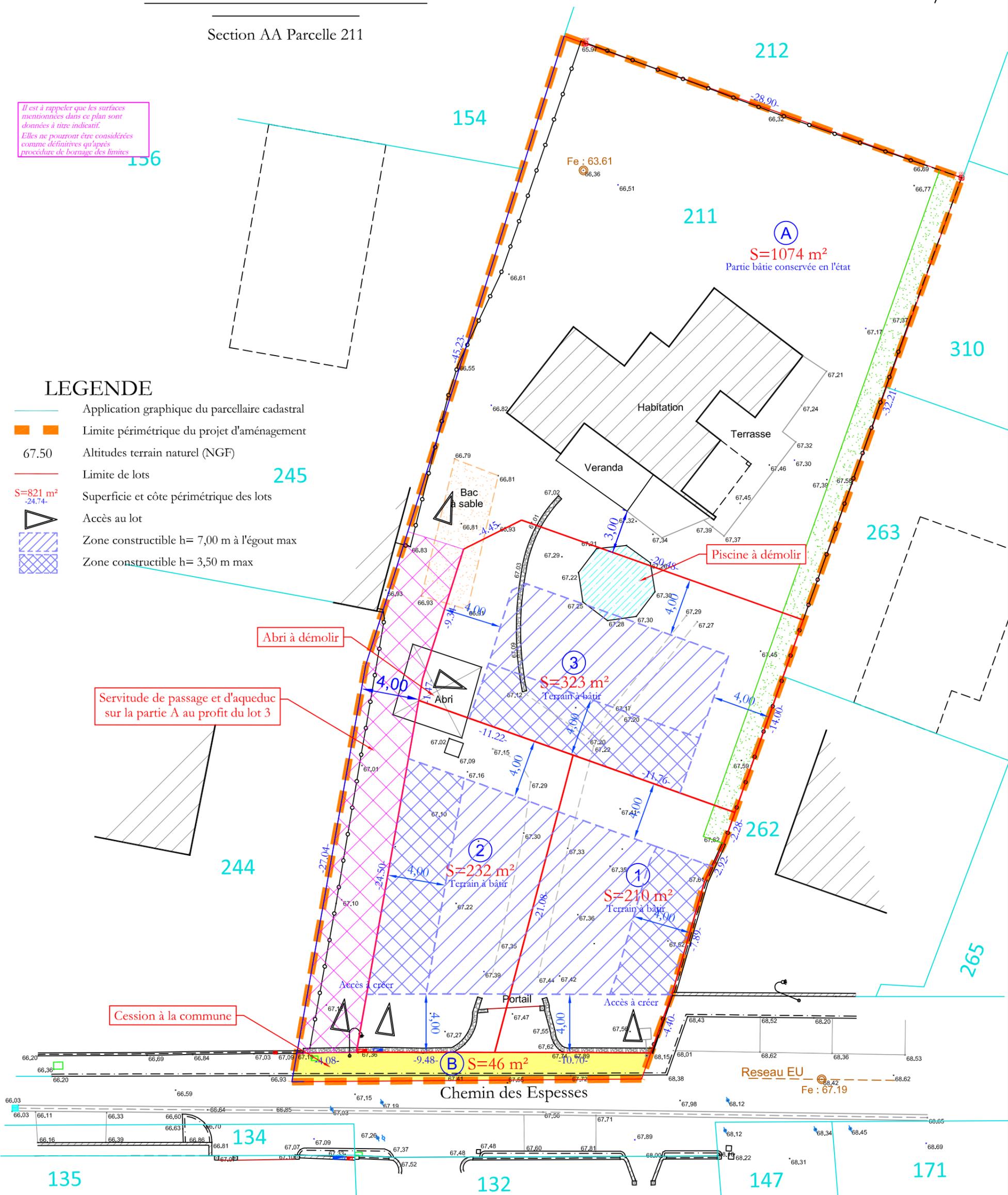
Transmis pour information  
Ne doit pas être joint à un acte authentique  
Ni être utilisé pour la réalisation d'un projet



Il est à rappeler que les surfaces mentionnées dans ce plan sont données à titre indicatif. Elles ne pourront être considérées comme définitives qu'après procédure de bornage des limites.

**LEGENDE**

- Application graphique du parcellaire cadastral
- Limite périmétrique du projet d'aménagement
- 67.50 Altitudes terrain naturel (NGF)
- Limite de lots
- $S=821\text{ m}^2$   
-24.74- Superficie et côte périmétrique des lots
- Accès au lot
- Zone constructible h= 7,00 m à l'égout max
- Zone constructible h= 3,50 m max



Servitude de passage et d'aqueduc sur la partie A au profit du lot 3

Abri à démolir

Piscine à démolir

Cession à la commune

